

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1166-21**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 7 juin 2021, le règlement suivant :

**Règlement 1166-21 sur la gestion contractuelle
modifiant le Règlement 1083-18**

Le Règlement 1166-21 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 9^e jour de juin 2021

Céline LeBlanc
Greffière